



Déclaration liminaire – Formation Spécialisée du 19 décembre 2023

Dans le contexte actuel où les agent-es de l'Éducation Nationale sont plus que jamais soumis-es aux risques d'intrusion et d'attentat, il semble fondamental pour l'UNSA Éducation de rappeler qu'il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer les conditions de sécurité nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Dans ces circonstances, il nous apparaît indispensable que les DUERP des écoles, des établissements et des services soient révisés en prenant davantage en compte ce risque terroriste. Ces conditions de travail ne sont pas sans conséquences psychologiques sur les personnels. L'UNSA Éducation rappelle ici à l'employeur que le traitement des risques psycho-sociaux relève de sa responsabilité.

Par ailleurs, nos collègues sont de plus en plus confrontés à l'inclusion d'élèves au comportement perturbateur voire relevant d'un accueil en structure médico-sociales. Les 57 % des saisines du registre SST en sont le constat. Cela a pour conséquence d'altérer d'autant plus, les conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale avec un impact considérable sur leur santé et les conditions d'accueil et d'apprentissage de tous les élèves.

L'UNSA éducation exige que les personnels soient accompagnés et formés dans la prise en charge de ces élèves. Cela passe également par la mise en place de protocoles pour faire face aux situations de crises. Des actions concrètes qui, si elles ne règlent pas ce problème systémique, permettent d'apporter soutien, cadre et assurance.

Nous questionnons également la méthode de travail de notre ministère et ses conséquences sur l'organisation et les conditions de travail des agent-es. En effet, les annonces incessantes du ministre avec son lot d'injonctions se succèdent à un rythme effréné et accroissent la pression s'exerçant sur l'ensemble des personnels. Cela produit confusion, stress, désorganisation et génère une surcharge de travail en accroissant la perte de sens de nos métiers. L'UNSA Éducation alerte sur le fait que cela constitue un facteur d'augmentation des risques psychosociaux avec les conséquences délétères. Les personnels que nous représentons ont besoin que leur employeur restaure des conditions de travail sereines et réponde systématiquement aux agent-es qui sont dans l'incompréhension des nouveaux dispositifs.

Enfin, il nous semble important de souligner une carence fondamentale de notre employeur : son incapacité à mettre en œuvre des mesures de prévention primaire, à l'instar de l'insuffisance chronique de médecins de prévention. S'il n'est pas soumis à une obligation de résultats, il l'est en revanche à une obligation de moyens.

Nous espérons que la formation spécialisée départementale sera l'occasion d'entendre nos revendications, et de prendre des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail des personnels de l'éducation nationale. Nous restons vigilant-es et mobilisé-es pour défendre leurs droits et leurs intérêts.